

Présence insolite de l'Amérique en Suisse

par Georges LOBSIGER

1. Les vraies richesses dues à la découverte de l'Amérique

La présence suisse en Amérique débute avec Diebold d'Erlach, filleul de l'amiral de Coligny. Il fut tué en 1562 au cours des hostilités franco-espagnoles de Floride. L'attrait de l'Amérique pour l'émigration suisse est encore vivace de nos jours. Les Confédérés se rendirent par dizaines de milliers dans le Nouveau Monde. Quelques centaines de figures de proue illustrent l'histoire de cette immigration. Au second degré, quatre fils d'immigrés suisses accédèrent à la magistrature suprême dans trois Etats américains.

La présence américaine en Suisse ne ressortit pas à l'histoire, à la politique et à la démographie. Peu d'Américains firent souche dans les Cantons. L'implantation récente de succursales d'entreprises de format mondial et les récitals de formations musicales à prétentions folkloriques de style tropical ne traduisent pas la vraie présence américaine. En Suisse, comme dans le reste du monde, cette présence a d'autres visages que plus personne ne remarque, tant est grande l'accoutumance. Ces visages se sont fondus dans le contexte géographique et économique. Ce sont les paysages agricoles nés de l'importation de quelques espèces végétales connues ou cultivées par les Amérindiens. Ces visages exotiques sont le résultat le plus probant de la découverte du Nouveau Monde. La dissémination de ces plantes par l'Europe sur tout le globe au cours de sa période expansionniste est l'aspect positif et bénéfique d'une omniprésence parfois moins heureuse.

Les vraies richesses découvertes par les Conquistadors ne furent ni l'or ni l'argent. Ces richesses ne se trouvaient ni dans les mines, ni dans les tombes royales. Ce furent quelques plantes vivrières et industrielles qui allaient conquérir le monde tout en améliorant l'alimentation de l'Europe puis celle des autres continents. Elles

allaient ouvrir aussi le chemin à des exploitations industrielles et médicales. Erland Nordenskiöld (20), Paul Rivet (22), Carl Sauer (23), pour ne citer que ces trois auteurs classiques, ont publié des listes exhaustives des plantes utilisées par les Amérindiens, naturalistes et inventeurs méconnus (16).

Pomme de terre, maïs, tabac, caoutchouc, cacao, arachide, ananas, manioc, vanille, cucurbitacées, haricots de toutes sortes, toutes ces plantes, les unes acclimatées en Europe, les autres fixées à jamais dans des territoires d'outre-mer, ont acquis leurs droits de cité hors de leurs Amériques natales. La coca et la quinine passèrent sans heurt des recettes indiennes aux pharmacopées européennes. Le curare, étonnante invention indienne, est entré dans la médecine actuelle. Le zéro maya témoigne, lui, de la faculté d'abstraction des Vieux-Américains.

Dans son ouvrage «Race et Histoire» (17), Claude Lévi-Strauss, parlant de ces acquisitions américaines dit, en prenant le tabac et le caoutchouc comme exemple: ... «ces plantes nous accordent des plaisirs et des commodités supplémentaires, mais si elles n'étaient pas là, les racines de notre civilisation ne seraient pas ébranlées et au cas de pressant besoin, nous aurions pu les retrouver ou mettre autre chose à la place». On peut, à la rigueur, accepter cette affirmation sous forme de boutade. Mais il y a d'autres plantes que celles-ci. La pomme de terre et le maïs sont devenus indispensables à la civilisation européenne. L'arachide, plante industrielle, et le manioc, plante vivrière, sont africanisées à jamais. Peu avant 1939, Carl Sapper affirmait que la valeur annuelle d'une récolte de pommes de terre dans le monde équivalait à celle de tout l'or sorti d'Amérique par les Espagnols en 250 ans de colonisation. On ignore la valeur étonnante des produits agricoles qui, même dans les pays industrialisés, dépasse souvent celle des activités du secteur secondaire.

Adoptée plus tôt par la France, la culture de la pomme de terre aurait évité les disettes répétées du XVIII^e siècle qui sont à la base du malaise général culminant avec la Révolution française. Le XIX^e siècle a été le grand siècle européen. Les principes de Liebig et l'amélioration de l'agriculture ont supprimé les famines périodiques et généralisées, compte tenu de la malnutrition et de la sous-alimentation des classes préritérées économiquement. A part la catastrophe de 1845, due au mildiou de la pomme de terre, qui fit périr tant d'Irlandais et qui eut des répercussions jusque dans les campagnes suisses, le problème de la faim ne ressortit plus aux carences des récoltes.

Il suffit d'analyser quelques statistiques mondiales pour inscrire la pomme de terre à sa juste place dans l'alimentation humaine, spécialement ce qui concerne l'Europe et l'URSS. L'Annuaire des Nations Unies, 1967 (1) fournit des renseignements précieux. La production mondiale des céréales classiques (froment, orge, avoine et seigle), du riz, de la pomme de terre, du maïs et du tabac, atteint en 1966 le poids de 1 292 266 000 tonnes métriques. Les céréales contribuent pour 39% à ce total, la pomme de terre pour 22,5%, le riz pour 19% et le maïs pour 18%. La faible production de tabac dans le monde (1,5%) complète ces pourcentages (*). Nous ne tenons pas compte dans ces calculs d'autres plantes américaines (arachide, manioc, caoutchouc) importées dans d'autres continents et dont la valeur est soumise aux fluctuations du marché mondial (Tableau I).

I. Production mondiale de 1966 (d'après l'Annuaire des Nations Unies. 1967)

En milliers de tonnes métriques

Froment	308 695
Orge	115 065
Avoine	47 997
Seigle	31 044
Riz	253 490
Pommes de terre	293 539
Maïs	238 102
Tabac	4 334

*) La rigueur apparente de ces chiffres extraits des annuaires internationaux ne doit pas faire illusion. Il s'agit parfois d'estimation de la FAO. On ne doit pas, à priori, négliger la valeur informative de ces statistiques. On sait que les méthodes utilisées lors des recensements agricoles, souvent effectués selon l'optique villageoise, sont variables et tendancieuses. En Suisse même, pays assez minutieux sur ce chapitre, où de puissantes organisations agricoles collaborent étroitement avec les autorités, associations le plus souvent dirigées par des parlementaires rompus aux problèmes ruraux, certains recensements n'ont pas la valeur mathématique et probatoire que l'on pourrait attendre. Les paysans qui, pourtant, ont intérêt à déclarer exactement la superficie des terres ensemencées et le poids des récoltes, quand ce ne serait que pour bénéficier des subventions officielles, fournissent quelquefois des chiffres estimés qui rendent ces inventaires périodiques parfois douteux. Il faut employer les statistiques agricoles comme toutes les autres statistiques, non sous le signe de la vérité absolue, mais comme des indications générales permettant d'estimer en termes globaux et d'établir des plans de comparaison utiles.

La récolte mondiale de ces trois plantes américaines (pomme de terre, maïs, tabac) correspond donc au 41% du poids du total récolté. C'est dire l'importance de ces découvertes européennes dans le Nouveau Monde, c'est souligner leur primauté sur les métaux précieux, c'est annuler le mythe des Eldorados.

Les trois Amériques sèment le 62,5% du maïs récolté dans le monde alors que, réunies, l'Europe et l'URSS n'en produisent que le 15%. L'Europe produit 45% des pommes de terre et l'URSS, à cheval sur l'Europe et l'Asie, y ajoute 30% alors que l'Amérique n'en récolte que 6% et l'Asie 14,5%. La pomme de terre a donc acquis une place de premier choix dans l'alimentation européenne et soviétique (Tableau II).

II. Production par continents de la pomme de terre, du maïs et du tabac (d'après l'Annuaire des Nations Unies. 1967)

En milliers de tonnes métriques

	Maïs	Pomme de terre	Tabac
Afrique	16 066	1 943	252
Amérique	149 236	17 025	1 488
Asie	41 299	41 690	1 764
Europe	32 861	136 979	579
Océanie	224	925	17
URSS	8 416	87 853	235
Monde	238 102	293 539	4 334

Malgré l'opinion de Lévi-Strauss, il serait impossible de revenir sur la situation d'avant 1600 et de déclarer que même en l'absence de ce tubercule la civilisation européenne n'aurait pas été gênée dans son développement. On ne connaît pas de succédané à la pomme de terre. Une liste de produits agricoles n'est pas un simple état administratif et économique. Elle symbolise des servitudes géographiques, climatiques, pédo-logiques, elle subit le poids de l'hypothèque humaine et de la possibilité variable, selon les lieux et les époques, de l'acceptation des nouveautés. Dans de tels problèmes, il faut tenir compte de toutes les faces de ce déterminisme souple, réel, libéré de toutes considérations théoriques et philosophiques.

La Suisse connaît la pomme de terre depuis la fin du XVI^e siècle. Le tabac ne s'y est implanté qu'au XVIII^e siècle après avoir été interdit surtout en raison des exportations de devises vers les pays producteurs ou distributeurs. Le maïs a été connu assez tôt, mais son développement général n'a pris un essor véritable que depuis peu, dans le cadre de l'agriculture modernisée. On ne peut omettre de cet inventaire des plantes américaines fortement implantées dans la vie suisse, comme les haricots de toute espèce. La dissémination de leur culture dans le cadre des jardins domestiques rend tout recensement illusoire, malgré la part appréciable de cette papillonacée dans l'alimentation rurale et urbaine. Qu'on évoque seulement la plantureuse «berner Platte», symbole de la prospérité paysanne. L'écoulement des tomates, autre plante d'origine

américaine, cause chaque année des problèmes délicats en Suisse.

Les fleurs américaines, fuchsia, bégonia, héliotrope, zinnia, dahlia, tagète, soleil, pétunia, pour ne citer que quelques espèces répandues dans toute l'Europe, contribuent à l'embellissement des demeures urbaines et campagnardes des cantons.

Les armoiries de nombreuses communes suisses sont chargées de figures d'origine florale, motifs héraldiques classiques comme la rose, ou de figures empruntées au milieu écologique et agricole. Le blé et la vigne, les plantes nobles d'Europe et des pays tempérés, apparaissent fréquemment dans ce type d'armoiries. Le tabac, le maïs, la pomme de terre sont visibles dans le blason de sept communes, trois vaudoises et quatre tessinoises. Cette représentation des plantes américaines n'est pas fortuite. On ne peut analyser ces armoiries municipales sans tenir compte de l'importance de ces trois plantes dans l'économie rurale. Il s'en faut cependant que ces figures florales correspondent exactement aux statistiques de production.

2. Blason et figures végétales

L'examen des armoiries des sept communes suisses mentionnées serait impossible sans le rappel de quelques principes élémentaires du blason. Il obéit à des règles strictes et anciennes, relatives aux couleurs, aux partitions et aux charges (les pièces honorables, les meubles, les figures et les brisures). On ne saurait rappeler ici, même succinctement, chacun des chapitres de l'héraldique. Il suffit de mentionner, en ce qui concerne les couleurs, que le blason connaît deux métaux, l'or (jaune) et l'argent (blanc). Le premier est figuré par un pointillé, le second par un champ nu. Les émaux, soit les gueules (rouge), le sinople (vert), l'azur (bleu) et le sable (noir) apparaissent dans les dessins au trait respectivement sous forme de hachures verticales, de hachures descendant de gauche à droite, de traits horizontaux et enfin sous l'aspect de hachures verticales et horizontales (fig. 1). On ajoute encore le symbole des fourrures. La carnation apparaît lors de la représentation des parties du corps humain figurées *au naturel*, c'est-à-dire avec la couleur chair (15).

Les *figures*, dont la liste est toujours ouverte, comprennent le corps humain, la faune, la flore, la nature inanimée, les outils, les constructions humaines. Il faut distinguer les figures traitées selon le style symbolique de l'héraldique, schématisées et stéréotypées, d'avec les images dites *au naturel*, souvent compliquées, parfois anecdotiques. La flore du blason apparaît donc sous forme symbolique ou selon l'aspect d'une image reconnaissable sans ambiguïté. C'est la plante, en tout ou en partie. C'est un arbre, une fleur, un arbuste, c'est aussi le fruit, la feuille, le tronc. Les figures florales peuvent être des plantes

nobles comme la vigne et le blé, le palmier ou l'olivier, ou de modestes végétaux comme la rave et le poireau, la bourrache et le chou, qui apparaissent dans les armes de familles connues.

Dans son Dictionnaire des figures héraldiques, qui est un traité classique (8), de Renesse donne une liste impressionnante de figures florales (plus de deux cents), plantes européennes ou exotiques, fleurs communes ou de luxe, arbres forestiers ou fruitiers, légumes, fruits locaux ou importés, plantes médicinales et d'ornement, sans oublier les outils rustiques allant du van à la charrue, de la clarine à la hache du bûcheron.

L'exotisme a inspiré le choix de nombreuses figures chargeant les armoiries de familles titrées. Le lama de Pizarre, l'Indien tenant des flèches, le maïs, le tabac, la calebasse, l'ananas, américains, s'associent au kangourou et à l'eucalyptus australiens comme aux motifs indonésiens de la tête de Javanais, du clou de girofle, du poivre en grain ou en cosse, du cannelier. Le café et le cotonnier, africains, complètent cette liste succincte. Notons que le cotonnier, sous l'aspect d'un arbuste fleuri, ornaît, dès 1673, les armes de la famille Cotonnet, de Lausanne, éteinte au XVIII^e siècle (10).

A côté d'aromates traditionnels dans nos pays tels le thym et la marjolaine, on relève dans l'inventaire de Renesse quatre plantes officinales utilisées depuis Galien jusqu'à nos jours, tant dans la pharmacopée allopathique qu'homéopathique. La bourrache, sudorifique et antispasmodique, la joubarbe, émétique, l'arnica, spécifique contre les entorses, la rue, emménagogue toxique, ne peuvent prétendre au rôle universel du tabac dans l'industrie et les mœurs, de la pomme de terre et du maïs dans l'alimentation et l'économie mondiales. Il n'en reste pas moins certain que ces vieilles plantes médicinales n'ont pas été jugées indignes de figurer dans l'armorial européen.

En Suisse, les armoiries bourgeoises apparaissent dès le XIII^e siècle. Elles procèdent de marques de maison, peintes ou sculptées, signalant le propriétaire. Les marques de famille destinées à protéger la propriété des ustensiles et des marchandises suivirent les stricts principes de l'héraldique de l'époque. Au XV^e siècle, les artisans et les paysans eurent aussi leurs armoiries, mais l'essor du blason social, si l'on peut dire, date du XVII^e siècle. Les armoiries des corporations suisses datent, elles, du XIV^e siècle, celles des communes rurales libres du XV^e siècle. La présence de nombreux hommes libres dans les terres basses et les montagnes, le fait que la majorité des paysans étaient propriétaires de leurs champs, la tradition de l'enrôlement dans les régiments suisses en service à l'étranger, ont développé et maintenu le goût du blason dans le pays. On ne doit pas confondre systématiquement le goût et le respect des armoiries, familiales et locales, avec une forme extériorisée de la vanité. L'armoirie communale

est un symbole cher aux combourgeois. Il ne faut pas s'étonner que nombre de ces armes municipales furent choisies, d'abord au XIX^e siècle, et, plus près de nous encore, au XX^e siècle, en délibération des Conseils communaux, souvent sous l'impulsion pressante des gouvernements cantonaux.

On releva les armes d'anciennes familles disparues, nobles ou populaires, on reprit les éléments des sceaux des anciens baillages et, avec plus ou moins de bonheur, ces Conseils firent un choix. La notion actuelle de la commune d'habitants n'apparaît réellement qu'à l'époque de la Révolution française. La loi du 13 novembre 1798 de la République Helvétique, installée par le Directoire après la satellisation de la Suisse par la France, considérait la commune comme une collectivité de personnes habitant une région déterminée et possédant la personnalité juridique. Les communes rurales de l'ex-Corps helvétique subirent au cours des siècles des évolutions diverses, ce qui explique l'origine souvent très récente de ces armoiries municipales et le choix de figures parfois exotiques. Cette confection récente de nombreuses armoiries motive la présence des trois plantes américaines signalées. Il arrive que les règles strictes de l'héraldique cèdent devant le tableautin de genre (*). La loi fédérale du 5 juin 1931, entrée en vigueur le 1^{er} février 1932, protège ces armoiries contre tout abus. Elles font partie du patrimoine spirituel des communes.

L'arbitraire municipal, contrôlé par les commissions cantonales d'archivistes d'Etat, permet de comprendre certains faits aberrants. L'exemple de Boncourt, dans le district de Porrentruy (Jura bernois) est typique. Cette commune vit de l'industrie du tabac. F. J. Burrus y fonda, en 1814, la première fabrique de tabac de Suisse. Malgré son importance industrielle, cette solanée n'apparaît pas sur les armoiries locales, *de gueules à deux haches d'armes d'argent en sautoir*, qui furent celles de l'ancienne famille d'Asuel-Boncourt, dont le dernier représentant, Philibert, fut tué au service espagnol lors du siège d'Ostende, en 1603 (4). Dans le même district, la commune de Montignez connaît les plus fortes

plantations de tabac du Jura bernois. Ses armoiries parlantes sont *d'argent à un mont igné de sinople, au chef, deux étoiles de gueules*. Dans ces deux cas, l'économique a cédé d'une part devant la tradition, d'autre part devant une forme de calembour simpliste assez fréquent dans le blason (4). En 1170 on a Monteigné et en 1188 Curtis Montaigné.

Le recours à l'histoire donne la clé de nombreuses armoiries communales, même récentes. On ne peut donc analyser les armes des communes suisses présentées ici sans tenir compte également de l'histoire locale des trois plantes américaines, pomme de terre, tabac et maïs qui apparaissent inopinément sur ces blasons communaux.

3. La situation rurale suisse à la fin du XVIII^e siècle

On ne peut comprendre le choix de la pomme de terre au naturel chargeant les armoiries de Mézières (Vaud) sans connaître quelques aspects de la vie rurale à la fin du XVIII^e siècle. Le Pays de Vaud, anciennement savoyard, était occupé depuis 1536 par les Bernois. La domination fut intelligente, car le système patricien de Berne considérait ce baillage rural comme une propriété de famille à développer et non à exploiter (14). L'agronomie bernoise prit un essor vigoureux dès 1758 avec la création de fermes modèles, comme celle de Jean Rodolphe Tschiffeli, à Kirchberg près de Burgdorf. La Société économique de Berne naquit au début de 1759. Elle devait fomentier l'esprit novateur dans les campagnes bernoises. On voulait produire des plantes vivrières et non des plantes de luxe. La philanthropie marchait parallèlement avec l'agronomie, la science à la mode.

Des charges réelles frappaient la paysannerie de la Suisse occidentale, pour ne mentionner que cette région du pays. Elles comportaient, outre le cens et le lods, un certain nombre de dîmes mal acceptées par les ruraux. La dîme est un héritage du vieux principe du don volontaire à l'Eglise datant de la fin du VIII^e siècle (Capitulation d'Hériset de 779). Ce principe fut discuté, amenuisé et laïcisé au cours des siècles. C'était un prélèvement annuel opéré sur le produit brut de certaines récoltes au profit de divers bénéficiaires (21). Le taux des dîmes variait et empêchait l'alternance des cultures aussi bien que l'adoption de méthodes raisonnées de travail. L'abolition des dîmes ne pouvait convenir aux responsables des dépenses publiques, maîtres d'école, pasteurs, économes des hôpitaux. Les montagnards s'en étaient libérés. L'évolution des mœurs paysannes tendait vers une conception plus commerciale de l'agriculture. Chacun demandait l'abolition de la dîme, surtout celle sur les pommes de terre, imposée en 1741 seulement et payable en numéraire. Malgré des exonérations nombreuses, des plaintes et des mani-

*) Plusieurs armoiries communales laisseraient croire au goût de l'anecdote plus qu'à l'observation scrupuleuse des règles de l'héraldique. Un exemple très net apparaît dans les armes de la commune de Morcote, dans le district de Lugano (Tessin). L'écu est *coupé au premier de gueules avec une bergère d'argent assise sur une gerbe du même, au second de sinople à la truie d'argent allaitant quatre porcelets du même*. Il ne s'agit pas d'une plaisanterie moderne de mauvais goût. Ces armes résultent d'une décision prise en 1314 par Matteo Visconti, de Milan, de qui relevait cette commune, passée aux Suisses en 1512 seulement. Nous sommes au début du XIV^e siècle, époque où l'héraldique suivait des règles rigoureuses. On retrouve cette synthèse bucolique sur un sceau du XV^e siècle (7). Ce vieux village – il fut la patrie de Pietro Leone, antipape de 1130 à 1138 sous le nom d'Anicet II – porte donc des figures humaines et animales associées par une décision vieille de 650 ans.

festations publiques créèrent un climat de contestation qui justifiaient des mesures militaires et judiciaires. Les condamnations plurent. La plus célèbre, qui motive ces considérations économiques, fut celle du pasteur Jean-Rodolphe Martin (1737-1818) qui, ministre à Mézières (Vaud), se plaignit publiquement en 1790. Il fut arrêté et emprisonné. L'enquête bernoise démontra son esprit pacifique. Son dénonciateur fut destitué de sa charge de châtelain et le pasteur fut indemnisé pour sa détention non motivée. C'est en souvenir de cette contestation que la commune de Mézières plaça cette plante américaine dans ses armoiries qui seront décrites ultérieurement. C'est en souvenir de cette même contestation qu'en 1903, le drame populaire «La Dîme» de René Morax, destiné à célébrer le premier centenaire de l'Indépendance vaudoise, fut joué par la population de ce village dans un hangar désaffecté qui allait devenir le célèbre *Théâtre du Jorat*.

Il est parfois impossible de suivre des chemins rectilignes pour atteindre la raison des choses et l'explication des faits. Seuls des détours incompréhensibles permettent de pénétrer dans la réalité. Le cas de Mézières est typique à cet égard.

4. Agriculture suisse

A. La pomme de terre

Le recensement fédéral des entreprises de 1965 (3) fournit des chiffres intéressants dans le chapitre consacré à l'agriculture suisse. Sur une superficie de 41 288 km², soit 4 128 800 hectares, la Suisse compte une superficie de 268 034 hectares de terres ouvertes destinées à l'agriculture proprement dite, dont 24 492 en montagne (9%).

96 294 producteurs plantent des pommes de terre sur 37 203 ha, soit 15% des terres ouvertes. Un calcul simpliste accorderait à chaque planteur une surface de 2950 m². Cette moyenne ne correspond pas à la réalité. Il arrive qu'un minuscule lopin planté de pommes de terre sis sur un replat près d'un chalet, en haute altitude, avec un petit champ de seigle, constituent l'ensemble de l'agriculture domestique d'un éleveur de hautes terres (*).

*) La commune de Fusio, dans le district alpin de Vallemaggia (canton du Tessin) et dont le chef-lieu se trouve à 1281 m. d'altitude, compte un hectare de terres ouvertes. 13 éleveurs de montagne y plantent la pomme de terre, ce qui donne une moyenne de 760 m². La commune uranaise de Gurtnellen, à 666 m. d'altitude, a deux hectares de terres ouvertes exploitées par 36 paysans planteurs de pomme de terre (moyenne 555 m²). La commune de Wiesen (district de l'Albul, canton des Grisons) à 1439 m. d'altitude compte 19 planteurs de pomme de terre pour son seul hectare de terres ouvertes (moyenne: 525 m²). Une autre commune grisonne, celle de Poschiavo, à 1011 mètres d'altitude, exploite 62 hectares de terres ouvertes sur lesquelles 30 sont plantés de pommes de terre par 322 paysans

La localisation des cultures de pommes de terre dans chaque canton souligne la disparité de ces plantations en tant que facteur principal ou secondaire de l'agriculture locale. Les cantons montagnards, qui furent les premiers à adopter cette solanée, lui accordent aujourd'hui encore la plus grande partie de leurs terres ouvertes, la plupart du temps de surface restreinte, comme Uri (75%), les Rhodes-Intérieures du canton d'Appenzell (50%), Nidwalden et Obwalden – les deux demi-cantons formant Unterwald – (38% et 35%) et les Grisons – le canton aux 150 vallées – (25%). Chaque canton est piqueté dans ses régions élevées de petites plantations du type jardin mentionné plus haut. Il faut tenir compte encore de la nature du sol et du sous-sol, de la pente, de l'exposition, si importantes dans le Moyen-Pays dont la morphologie a été modelée par le système hydrographique dès le post-glaciaire. Il faut tenir compte encore des précipitations aussi bien que de la physiographie générale.

On ne peut raconter ici l'étonnante histoire européenne de la pomme de terre. Connue en Espagne dès 1565 cette plante fut décrite en Suisse en 1595 par G. Bauhin, botaniste bâlois, en même temps que par le Hollandais Clusius sous le nom de *Papas Hispanorum*. On prétend que c'est un soldat nommé Staub, au service de Guillaume d'Orange qui la rapporta en 1697 à Schwanden (canton de Glaris) après la Guerre d'Irlande. L'Alsace connaissait la pomme de terre dès 1623 et le Dictionnaire de Furetière (1690) la nomme *patate*. Sa dispersion en Suisse débute au XVIII^e siècle en tout cas, car de Schwanden elle atteint l'Entlebuch (canton de Lucerne) en 1717 et Winterthur (canton de Zurich) en 1737. Dès 1750, elle prit une grande extension dans le Moyen-Pays. Son introduction dans le Pays de Vaud, alors baillage bernois, doit être contemporaine de celle dans le territoire de la vieille République de Berne, soit dans le premier quart du XVIII^e siècle. Dans son «Agenda y Mentor

(moyenne 90 m²). La commune de Ferden, dans le Loetschenthal (canton du Valais), à 1389 m. d'altitude, compte 6 hectares cultivés. 45 habitants y plantent la pomme de terre sur 3 hectares (666 m²) alors que 48 habitants y sèment du seigle sur 3 hectares (650 m²). On découvre des surfaces encore plus réduites dans des communes situées à une altitude moindre. Muggio, au Tessin (district de Mendrisio) à 666 m. d'altitude compte seulement 1 hectare de terres ouvertes utilisé par 40 planteurs de pommes de terre (moyenne 250 m²). Erstfeld, dans le canton d'Uri, près d'Altdorf, le chef-lieu, a 3 hectares de terres ouvertes exploitées par 30 planteurs qui cultivent la pomme de terre sur un hectare (moyenne 333 m²). Malgré la situation topographique favorable d'Attinghausen, au sud du lac d'Uri, à 476 m. d'altitude, 1 hectare sur les deux hectares ouverts est consacré à la pomme de terre par 17 planteurs (moyenne 590 m²) (3).

Il serait facile de trouver de nombreux exemples montrant l'existence de très petites parcelles cultivées tant dans les communes de hautes altitudes que dans les régions relativement basses, mais dont l'orographie et la couverture végétale naturelle limitent l'activité du secteur primaire à l'élevage et l'exploitation des forêts.

agricola» (12), Moïse S. Bertoni le grand naturaliste tessinois du Paraguay raconte que l'une de ses aïeules importa les premiers plantons de pommes de terre des Grisons au Tessin au milieu du XVIII^e siècle, après les avoir dérochés, car personne ne voulait lui en céder. Le village d'origine des Bertoni est Lottigna, dans le Val Blenio, au nord du district-capital de Bellinzone. Comme la pomme de terre était en usage en Italie depuis longtemps, on peut en inférer que sa culture était très localisée.

Le principe de base des physiocrates voulait que «les vraies richesses découlent de l'agriculture». De ce principe date le goût très vif marqué au XVIII^e siècle par les patriciens en faveur de l'agronomie. On ne peut attribuer la propagande en faveur de la pomme de terre uniquement au discrédit des thèses libérales qui suivit l'échec de Turgot entre 1763 et 1774. Les physiocrates avaient trop compté sur le blé. Les disettes de 1770-1772 furent un sérieux avertissement aux partisans de la culture exclusive des céréales. On ne peut s'étonner de l'importance de cette propagande. En 1772, on estimait déjà en Suisse qu'à surfaces égales un champ de pommes de terre nourrissait quatre fois plus de personnes qu'un champ de blé. Cette plante vivrière, décriée en France, mais adoptée dans plusieurs pays européens, fut l'objet en Suisse de nombreuses publications. Retenons celle de 1764 due à S. Mnischev (19) et celles de S. Engels, publiées en 1771 et 1772. Ces trois mémoires sont rédigés dans un français fluide et précis, sans recours à quelque jargon pseudo-scientifique. Ils parurent dans les *Mémoires et Observations recueillis par la Société économique de Berne* (18). L'élégance du style servait la démonstration scientifique et pratique. Mentionnons encore une étude que nous n'avons pu consulter, mais dont le titre, la date de parution et la publication dans la *Revue des Sciences naturelles de Zurich*, en 1771, soulignent l'intérêt porté en Suisse alémanique à la pomme de terre. Il s'agit d'un mémoire de Johann-Jakob Nägeli intitulé *Unterricht über Pflanzung und Nützung der Erd- und Äpfel zum Besten des lieben Landmannes*, soit *Instructions pour la plantation et l'utilisation de la pomme de terre pour le bien-être du cher paysan*. Publication de la Société des Sciences naturelles de Zurich, 1771 (*).

*) La preuve de la dispersion relativement ancienne de la pomme de terre apparaît dans le nombre des appellations populaires et non savantes. La *tartufle* italienne, le *tartiflo* provençal, la *tafelas* languedocienne, citées par le Glossaire genevois de J.A. Gardy de 1820, s'associent visiblement à la *tufelle* genevoise et savoyarde mentionnée en 1852 par Jean Humbert dans son Nouveau glossaire genevois. «En Languedoc, on disait aussi *tufère* ou *tufène*, terme formé de *trufe* ou *truffe* par lequel on désigna d'abord les pommes de terre dans le midi de la France» (p. 225). Les jeunes générations ignorent en général les *tufelles*, terme ancien, que les personnes appartenant aux générations plus âgées utilisent encore de nos jours, mais toujours sous forme plaisante. Ces termes vernaculaires présentent un cousinage évident avec la *Kartoffel* germanique.

On a conservé de nombreuses mercuriales des marchés de la Suisse sous l'Ancien Régime. Un mémoire de 1765 (18) donne le prix d'un quarteron (15 litres) de pommes de terre au marché de Kilchberg près d'Aarau, en Argovie: cette mesure coûtait de 6 à 7 batz. Le batz de l'époque valait 50 centimes suisses de 1939. En 1766, sur le même marché, la même quantité était vendue 6 batz alors que le quarteron de seigle valait 17 à 18 batz et celui d'avoine 6 à 8 batz. A Orbe, dans le Pays de Vaud, également baillage bernois, toujours en 1766, la pomme de terre valait 6 batz le quarteron (18). Le salaire quotidien d'un manœuvre à Lausanne atteignait 6 à 8 batz (14).

B. Le tabac

Contrairement à la culture de la pomme de terre, largement dispersée sur tout le territoire agricole suisse, celle du tabac est très localisée. 1776 producteurs exploitent 686 ha répartis sur 13 cantons. Ces plantations cantonales peuvent couvrir 1 ha comme à Neuchâtel et Schaffhouse, 26 et 27 ha à Zurich et dans le Jura bernois, alors que le Valais (89 ha), le Tessin (107 ha), Fribourg (202 ha) et Vaud (216 ha) sont les centres essentiels de la production (3). La production indigène ne couvre que 3½% des besoins pour les seules cigarettes.

Le recensement fédéral de 1965 (3) indique que depuis 1960 le nombre des producteurs a diminué de 50,5% et que les surfaces plantées ont diminué de 32%, surtout au Tessin, à la suite du mildiou et de la raréfaction de la main-d'œuvre étrangère autorisée à travailler temporairement en Suisse. Non seulement le tabac est localisé dans quelques cantons mais encore il est concentré dans quelques zones bien délimitées dont la pédologie, le régime des précipitations, la chaleur, l'altitude et l'exposition règlent sa culture. Le tabac prospère surtout dans la vallée de la Broye vaudoise et fribourgeoise, située dans la zone molassique non plissée du Moyen-Pays. Le climat insubrien du Bas-Tessin lui est favorable.

Malgré la faible superficie accordée à la culture de cette plante américaine, exigeante en ce qui concerne la qualité des sols, deux communes vaudoises et deux communes tessinoises ont chargé leurs armoiries avec le tabac, soit très stylisé, soit au naturel, soit sous forme de *maniques*, liasses de feuilles séchées prêtes pour l'industrialisation.

Le tabac fut introduit en Suisse à la fin du XVI^e siècle, à titre de plante médicinale. Il conserva longtemps ce rôle thérapeutique (11). Son introduction dans les programmes agricoles n'alla pas sans peine. Les bonnes terres indispensables à cette plante gourmande étaient rares (21). LL.EE. de Berne interdirent l'importation du tabac dont l'usage était réputé contraire aux bonnes mœurs et dont le commerce avec l'extérieur était une source d'exportation de devi-

ses sans compensation (14). Les usagers passèrent outre aux interdictions. Les habitudes, surtout les mauvaises, triomphent régulièrement des lois. Les principes vertueux des Etats résistent rarement aux séductions des rentrées fiscales sur la production et le commerce. La première *plante de rêve et d'évasion* américaine devenait une source de profits pour les autorités (*). Pragmatiques, elles décidèrent de favoriser sa culture. A Berne, dès 1719, les placards de propagande officielle, les distributions de graines, les contrôles de la qualité officialisèrent le tabac, décrié peu d'années avant. En 1723, Berne réglementa les importations, afin de protéger la production indigène, elle créa une Chambre du Tabac pour contrôler la qualité des récoltes et pour prendre la production en charge. En 1727, les autorités réduisirent le nombre des importateurs autorisés et, pour protéger encore plus les planteurs locaux, la dîme (impôt à la production) était minime.

Il y a donc loin entre l'officialisation de cette plante nouvelle et les anciens préjugés médicaux, mais surtout théologiques basés sans doute sur les textes «ethnographiques» de la valeur de celui de Jean Leander qui, dans son «Traité du Tabac ou Panacée Universelle» publié à Lyon en 1626, donnait des précisions quelque peu tendancieuses. Pour lui, les «sorciers indiens se parfumaient de tabac pour se ravir en extase, et, dans cet état, ils interrogeaient le diable sur le sujet qu'on leur avait proposé»... ou encore que le sorcier fumant ce tabac «s'enivrait au point d'être privé d'entendement». Le tabac américain était utilisé pour des buts rituels et non, comme en Europe, pour le plaisir ou l'usage médical (**).

C. Le maïs

Le recensement fédéral de 1965 (3) indique que les Suisses semaient le maïs sur 9582 hectares. 5226 ha (55,5%) sont consacrés au maïs-fourrage et maïs-silo, alors que 4356 ha sont destinés au

*) En 1967, soit 250 ans après les premières autorisations de planter le tabac, le produit net de l'impôt sur le tabac a rapporté 400 millions de francs à la Confédération, soit au Fonds de financement de l'AVS (Assurance-Vieillesse et Survivants). En 1968, ce produit est encore supérieur (450 millions).

**) L'usage thérapeutique du tabac dura longtemps. Un arrêté des Syndics de la Ville et République de Genève de 1774 (11) concernant les secours à donner aux noyés mentionne la fumée de tabac comme un adjuvant à leur réanimation. Le noyé, dévêtu, placé dans un local chauffé, devait avoir les narines pincées par une personne saine qui lui insufflerait de l'air frais par la bouche. Outre ce bouche-à-bouche inattendu pour l'époque, on devait lui insuffler par le fondement de l'air mélangé à de la fumée de tabac au moyen de seringues déposées sur les rives dans les lieux publics, comme les bouées de sauvetage actuelles. D'autres recommandations complètent ces instructions. On voit que le tabac avait sa place dans la pharmacopée de la fin du XVIII^e siècle, car ces prescriptions genevoises résultaient de l'enquête officielle effectuée par une commission de médecins et de chirurgiens locaux en France et en Hollande.

maïs-grain (44,5%). Les cantons montagnards, qui donnent de grands soins à la culture de la pomme de terre, ne participent pas, pour des raisons climatiques et techniques, à cette culture mécanisée. On assiste à un net développement de la culture du maïs, surtout depuis l'introduction des maïs-hybrides américains dès 1952. De Genève et La Côte (Vaud), le maïs-grain s'est rapidement étendu jusque vers l'Argovie. Il est limité en altitude par la courbe de niveau de 650 m. On apprécie le maïs-grain dans les entreprises ayant abandonné l'exploitation du bétail, pour équilibrer la rotation des cultures.

En 1965, on comptait 7144 planteurs de maïs-fourrage et silo et 6135 planteurs de maïs-grain. Si, pour le maïs-fourrage, l'augmentation du nombre des producteurs atteint 3%, celle de la surface ensemencée atteint 76%. En ce qui concerne le maïs-grain, le nombre des planteurs a diminué de 20,8%, alors que la surface ensemencée a augmenté de 299%. Ces chiffres démontrent que les grandes exploitations progressistes se vouent de plus en plus à cette graminée américaine. La nouveauté du maïs dans le Moyen-Pays n'a pas permis la charge des blasons communaux par cette céréale. Sa connaissance et son utilisation anciennes dans le Tessin méridional ont fait entrer cette plante dans les figures florales de l'héraldique municipale.

Introduit vers 1560 en Italie, le maïs avait vite atteint les plaines lombardes et de là avait passé au Tessin méridional. Par le Rhin, il atteignit l'Alsace et le Grand-Duché de Bade. Le Pays de Vaud et le Valais le connurent assez tôt. Le Frioul l'adopta vers 1610 alors que la Styrie et le Tyrol connaissent la dîme du maïs dès 1735. En France, on plante le maïs dans le Maine et dans l'Angoumois vers 1736. Son avance en Suisse est lente jusque vers notre époque.

La propagande pour sa culture et son utilisation est contemporaine de celle pour la pomme de terre. On ne doit pas s'étonner si, en 1784, l'Académie de Bordeaux couronne un mémoire de Parmentier – déjà lui – sur «Le maïs ou Blé de Turquie apprécié sous tous ses rapports». Le même Parmentier publiera en 1802 à Paris un «Traité théorique et pratique de la culture du maïs». L'intéressante «Histoire naturelle, agricole et économique du maïs» de Mathieu Bonnafous (13) fourmille de précisions sur les débuts du maïs en Europe occidentale. En 1754, par exemple, un officier du Régiment grison de Salis fit expérimenter à Paris des aliments à base de farine de maïs, d'abord sur des invalides, puis sur des recrues, avec, paraît-il, de bons résultats. On avait déjà songé à des potages économiques et à la polenta après les disettes de 1693 et 1709 en France.

Après avoir été considéré comme une plante toxique, le maïs fut traité, sous forme de farine, comme un produit de remplacement de la farine de lin pour les cataplasmes, sa farine étant moins siccative. Dans son domaine de Lancy, près de

Genève, Charles Pictet de Rochemont, le célèbre agronome qui représenta brillamment la Suisse au Congrès de Vienne (1815), expérimenta la fabrication du sucre en partant de la *canne du maïs*. Son mémoire de 1811 donne les détails de cette technique sans lendemain. Elle s'inscrit dans le contexte de la recherche d'un succédané du sucre de canne, raréfié par le Blocus Continental de 1806 (in. 13). Charles Seringe publie à Berne en 1818 sa «Monographie des grains de maïs». En Germinal, an IV, on publie officiellement des Instructions sur sa culture et de nombreux auteurs font paraître le résultat de leurs expériences (13). La Société d'Horticulture de Paris récompense en 1830, peu de temps après son accession au trône, le roi Louis-Philippe, qui avait réussi à acclimater le maïs pour le grain dans son domaine de Villiers (Seine).

Les mémoires publiés en allemand (Burger, Gothard), en italien (Harasti di Buda), correspondent aux publications genevoises de Simone (Sismondi) ou françaises de Lespez, Lelieu, Duchesne et Bonnafous. Ces brèves notes soulignent l'intérêt des agronomes pour cette plante américaine exigeante en ce qui concerne le sol, les précipitations et la chaleur. On doit encore se souvenir de l'article qui lui est consacré dans l'Encyclopédie et des appréciations de Mathieu de Dombasle.

Les servitudes apportées à sa culture par les exigences propres au maïs retardèrent en Suisse une exploitation en grande échelle. Le sud du Tessin l'avait adopté très tôt comme aliment quotidien. Les Tessinois mangeaient la bouillie de millet et la châtaigne. On trouve le millet dans les armoiries de la commune de Grancia (district de Lugano). Ils mangèrent aussi la polenta et la traditionnelle châtaigne. Moleno (district de Bellinzona) et Muggio (district de Mendrisio) comptent l'épi de maïs dans leurs armes officielles (7).

5. Communes et Armoiries

A. La pomme de terre

La minuscule pomme de terre précolombienne a subi d'étonnantes transformations dans les pays à agriculture scientifique. Dimensions, rendements, aptitudes sélectionnées en fonction des besoins alimentaires et industriels, tout a été amélioré. La pomme de terre joue un rôle de premier plan dans l'alimentation de l'Europe et de l'URSS, dans la distillation également. On pourrait inférer de cette sorte de primauté que son symbole mis au point apparaîtrait dans de nombreuses armoiries familiales. Il n'en est rien. De Renesse ne la mentionne pas dans son Dictionnaire (8). Nouvelle venue dans les préoccupations européennes au début du XIX^e siècle, elle ne fut pas jugée digne du blason, alors que le chou et le poireau, plantes peu nobles cependant, figurent chez de Renesse, à côté des fèves, du navet, de la mûre et de l'oignon, sans compter le chardon d'Ecosse ou le myosotis. Le sureau et

la sorbe ne sont pas des plantes nobles et pourtant ces deux fruits ornent les blasons de familles titrées. Un roman de la première moitié du XIX^e siècle ne dit-il pas ... «ils étaient si pauvres qu'ils mangeaient des pommes de terre» ... De ce mépris procède l'absence de la pomme de terre dans les armoriaux.

En Suisse, seule la commune de Mézières, plusieurs fois mentionnée antérieurement, a choisi la pomme de terre pour orner son blason, plus pour rappeler la contestation politique et fiscale de 1790 au sujet du refus du paiement de la dîme que pour honorer la plante en elle-même. On ne se souvient que du geste de Louis XVI qui, en 1787, orna sa boutonnière de la fleur de pomme de terre, pour témoigner son estime pour Parmentier. On oublie que deux siècles auparavant, en 1590, la reine Elisabeth d'Angleterre avait décoré les chevaliers Raleigh et Leicester avec la même fleur.

On décrit les armoiries de Mézières: *d'azur à une plante de pomme de terre feuillée et fleurie au naturel mouvant d'un mont de trois copeaux de sinople et surmontée d'une étoile d'argent*. Ces armoiries adoptées en 1914 portent le fond d'azur et l'étoile d'argent des De Cerjat, anciens seigneurs de Mézières (fig. 2). Ici, le souvenir historique a été à la source du choix de cette plante qui, héritage le plus important de la découverte des Amériques, fomenta le progrès agronomique de la deuxième moitié du XVIII^e siècle en Suisse et symbolise un chapitre de sa politique intérieure. Ces considérations ennoblissent la modeste pomme de terre entrée par hasard dans le domaine de l'héraldique.

B. Le tabac

Deux communes vaudoises ont placé le tabac dans leurs armoiries. Ce sont Corcelles-près-Payerne et Henniez. Payerne, vieille localité, fondée au II^e siècle par le Duumvir d'Avenches, capitale de l'Helvétie romaine, a joué un rôle important dans le haut Moyen Age. C'était la capitale de la Bourgogne transjurane. Elle fut la résidence de la reine Berthe la fileuse, décédée en 962, qui a laissé un souvenir si vivace dans les traditions vaudoises qu'il a résisté à 1000 ans d'histoire. C'est à Payerne que l'empereur Conrad le Salique se fit couronner roi de Bourgogne en 1033. Il s'agit donc d'une vieille région de civilisation et non de quelque petit pays défriché récemment.

Corcelles-près-Payerne, à 455 m. d'altitude, dans la vallée de la Broye, compte 1253 habitants. La formule héraldique décrivant son blason est: *parti d'argent et de gueules à la plante de tabac posée en pal sur le tout* (fig. 3).

Bien connue par ses eaux minérales alcalines, Henniez, à 490 m. d'altitude, se trouve au sud, dans la même vallée de la Broye, couloir naturel et passage obligé de la préhistoire jusqu'à nos jours. Elle compte 276 habitants. Sa formule

Plantes américaines et armoiries communales

Fig. 1 Symboles des couleurs héraldiques

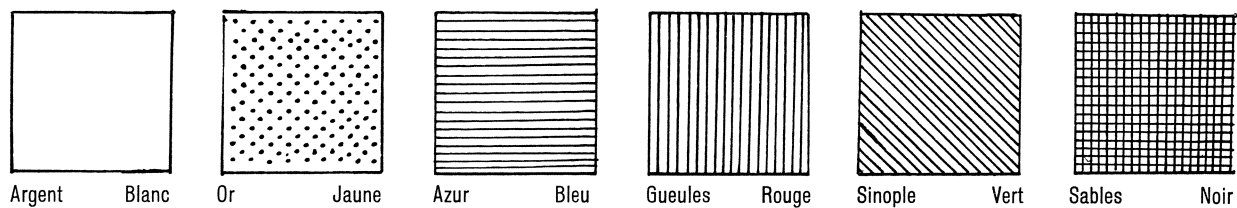


Fig. 2-10 Armoiries communales et plantes

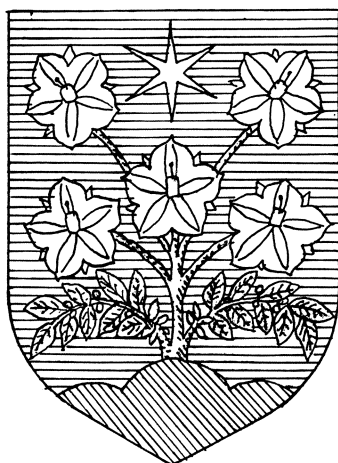


Fig. 2 Mézières

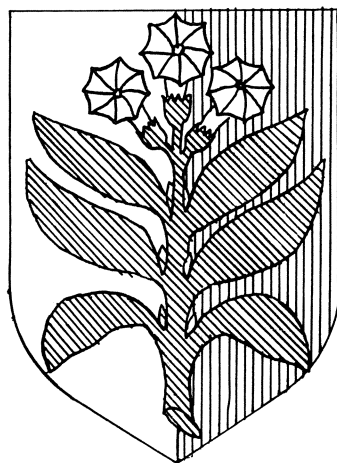


Fig. 3 Corcelles

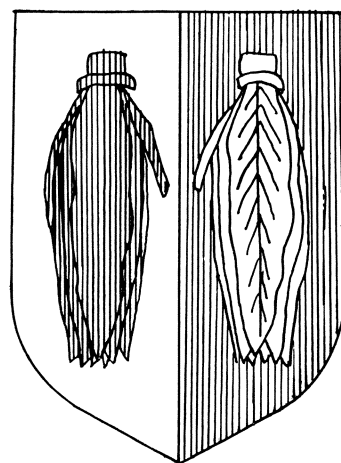


Fig. 4 Henniez

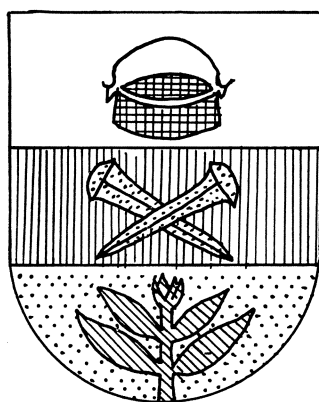


Fig. 5 Fusio

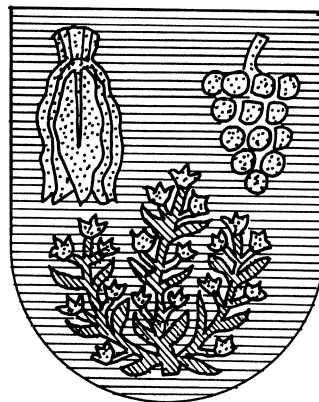


Fig. 6 Genestrerio

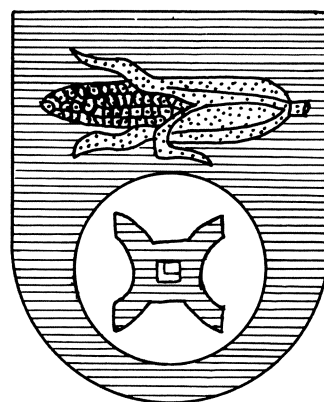


Fig. 7 Moleno

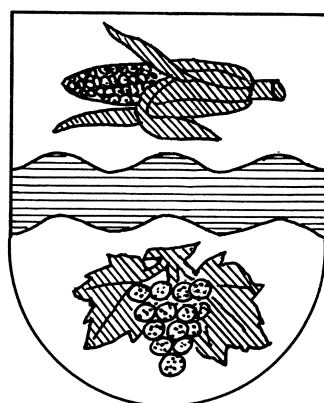


Fig. 8 Muggio



Fig. 9 Pomme de terre



Fig. 10 Tabac

héraldique est: *parti d'argent et de gueules à deux manques de tabac de l'un à l'autre*. Composées en 1920, ces armoiries furent approuvées par la Commission cantonale d'héraldique. Elles firent malgré tout l'objet de vives discussions au Conseil municipal, dont quelques membres auraient préféré un ruisseau et des truites. Malgré l'autonomie légale des communes suisses, cette proposition fut repoussée par l'autorité cantonale de contrôle comme ne répondant pas aux caractéristiques locales et aux principes définis par le Canton en la matière. Le modèle actuel est donc conforme au type initial. Ici, le tabac est stylisé, prêt à l'industrialisation (fig. 4).

Ces deux communes ont adopté les couleurs du district, dont le blason est *parti d'argent et de gueules*, sur lesquelles elles ont placé le tabac, source d'activité non négligeable tant dans les communes du district que dans les communes fribourgeoises voisines les jouxtant dans cette région d'enclaves et de frontières enchevêtrées depuis des siècles. Le principe économique ne domine pas toujours dans cette héraldique municipale: aucune des communes fribourgeoises n'a chargé son blason de la figure-tabac (9).

Deux communes tessinoises utilisent le tabac dans leurs armoiries: Fusio, dans le district alpestre de Valle Maggia et Genestrerio, dans le district méridional de Mendrisio (7).

Située à 1281 m. d'altitude, Fusio est une commune essentiellement habitée par de petits éleveurs de montagne. Vu sa pauvreté, elle fut longtemps un point de départ pour l'émigration. Elle compte 98 habitants. L'altitude et le climat excluent toute culture de tabac.

Ses armoiries furent créées en 1952 en vue de la célébration du 150^e anniversaire de l'entrée du Tessin dans la Confédération à titre de canton à part entière et non plus de baillages uranais et commun. Les armes de Fusio, *en fasce portant en chef d'argent un chaudron de sable, le second de gueules, à deux clous d'or posés en croix de St-André, le troisième à la plante de tabac au naturel mouvant de la pointe* (fig. 5).

La figure du chaudron a été relevée de l'ancien sceau communal. Ce chaudron, le *laveggio*, rappelle l'industrie typique de la Lavizzarra, le Val des Potiers, qui fabriquait pots et marmites en pierre ollaire exportés dans tout le canton. Les deux clous (Chiodi, de chiodo, le clou) rappellent la famille Chiodi, originaire de ce lieu, mais émigrée dès avant 1800, selon le Livre des familles suisses. On trouve des Chiodi à Ascona et à Zoug dès 1900. La plante de tabac, grossièrement stylisée – les feuilles y sont opposées et la fleur est peu reconnaissable – symbolise un autre patronyme local: les Tabacchi, vieille famille bourgeoise de cette commune de hautes terres qui réside encore dans ce berceau ancestral. Ils y sont depuis avant 1800. Il s'agit d'un nom connu également en Italie par le sculpteur Edoardo Tabacchi, de Varèse (1836-1905), alors qu'on ne peut confondre les Chiodi avec Agostino Chiodo

(1791-1861) et son neveu Domenico Chiodo (1823-1870), de Gênes et Savona, tous deux généraux italiens, car on trouve un Chiodo bourgeois de Curregia, au Tessin, avant 1800. Ces trois figures des armoiries de Fusio constituent un bel exemple d'armes parlantes. Malgré son altitude et sa situation dans une région élevée, Fusio existait déjà au XIV^e siècle. En 1374, son nom était Fuxio.

Située à 342 m. d'altitude dans l'actif district de Mendrisio, au sud du Tessin, la commune de Genestrerio est également une vieille localité. Son ancien nom, Genestre (genêt) apparaît en 1599 encore dans les actes de création de cette commune en paroisse indépendante. Elle cultive le tabac et la vigne, associés dans ses armoiries avec le genêt (ginestra). La formule de ce blason est *d'azur à la plante de genêt de sinople fleurie d'or à la manoke de tabac et à la grappe de raisin tous deux d'or en chef* (fig. 6).

La Suisse contiendrait assez de communes susceptibles de charger leurs armoiries de cette figure florale exotique puisque, sur 186 districts et régions assimilées, 34 districts plantent le tabac. Il n'en est rien. L'armorial des communes fribourgeoises (9) ne contient aucune trace de cette solanée malgré l'importance de cette culture noble dans les communes broyardes jouxtant celles de Corcelles et d'Henniez. Il en va de même avec les communes valaisannes et bernoises du Jura (5 et 4). On ne peut placer tout sous le signe de l'économie. Le rôle du souvenir est plus important dans ce domaine. On le voit avec la figure de pomme de terre, pourtant cultivée en grande échelle dans le pays et qui n'apparaît que dans la commune de Mézières, précisément sous l'influence du souvenir historique. L'exemple des armes de Fusio est clair. Pourquoi, dans le district de Mendrisio qui cultive 107 hectares de tabac, la commune de Ligornetto qui plante plus de tabac que Genestrerio, a-t-elle choisi deux épis d'or pour orner ses armes municipales? Pourquoi aussi la commune de Novezzano, dans le même district, qui détient le record avec 13 hectares de tabac, a-t-elle inscrit le lévrier dans son blason? Il en va de même avec la commune de Flaach, district d'Andelfingen (Zurich). Elle plante 7 hectares de tabac, le maximum de ce district. Ses armoiries ignorent le tabac, mais le chêne y apparaît. On a déjà vu le cas de Boncourt, dans le Jura bernois, alors que cette localité vit presque exclusivement de l'industrie du tabac depuis 1814.

C. Le maïs

Le maïs est cultivé depuis trop longtemps au Tessin méridional pour ne pas être entré dans son domaine alimentaire sous forme de polenta et de bouillies. Il est donc normal de relever sa présence dans les armoiries de deux communes, Moleno et Muggio (7). Mais envisagée selon le seul critère économique, cette présence devrait être beaucoup plus manifeste.

Située à 285 m. d'altitude dans le district-capital de Bellinzzone, Moleno, connue en 1227 déjà sous le nom de Mollen, fut longtemps un centre d'émigration. Ses armes parlantes sont *d'azur à la pierre de moulin d'argent ferrée au premier accompagnée au chef d'un épi d'or placé en fasce* (fig. 7).

Muggio, dans le district de Mendrisio, se trouve à 666 m. d'altitude, dans une vallée chaude et fertile. Ses armoiries se lisent *d'argent à la division ondulée d'azur accotée au chef d'un épi de maïs et en pointe d'une grappe de raisin, le tout d'or feuillé de vert* (fig. 8).

La forme des deux épis de maïs est identique dans les deux armoiries. Celui de Moleno est entièrement d'or alors que celui de Muggio est d'or pour le grain et de sinople pour les bractées papyracées entourant l'épi.

On ne peut confondre les épis de maïs avec ceux du millet, qui apparaissent sur les armes de Grancia, district de Lugano, à 320 m. d'altitude. Cette commune est connue pour ses plantations de maïs. Mais, c'est le millet, plante connue dès le Néolithique, qui figure sur ses armes. Deux épis de millet entourent un bâton de pèlerin. Cet exemple démontre une fois encore que le choix des armoiries municipales est indépendant des servitudes économiques (7).

6. Figuration héraldique et réalité botanique

Mlle Simone Vautier, conservateur au Conservatoire botanique de la Ville de Genève, a bien voulu examiner ces armoiries et attirer notre attention sur quelques détails des figures *au naturel*. Les dessins (fig. 9 et 10), dus à l'une de ses collaboratrices, Mlle Line Guibentif, botaniste-dessinatrice, concernent la pomme de terre (*Solanum tuberosum* L.) et le tabac (*Nicotiana tabacum* L.). Ils sont empruntés au «Traité général de botanique descriptive et analytique» de Le Maout et Decaisne, publié à Paris en 1868, dont les illustrations sont classiques.

La pomme de terre des armoiries de Mézières (fig. 2) est fort bien rendue. Les cinq lobes de la corolle étalée alternent avec cinq petites pièces dépassant qui représentent les cinq lobes du calice. Au centre, le petit cône (manchon) représente les cinq étamines de la fleur soudée chez la pomme de terre. Ce cône entoure le style. L'étoile apparaissant sur la figure héraldique correspond aux plis rappelant l'épanouissement de la corolle. On peut donc dire que cette image de la pomme de terre est fort près de la réalité tout en présentant un caractère stylisé malgré la surcharge des détails trop précis.

En ce qui concerne le tabac de Corcelles-près-Payerne (fig. 3) on note une différence d'avec la réalité en ce sens que la corolle en tube bien soudé avec au sommet 5 lobes qui s'évasent, compte 8 lobes à Corcelles. La stylisation très nette pourrait être responsable de cet excès de

3 lobes. La représentation des feuilles est bonne, car comme dans la réalité, elles sont alternes et non opposées. Le calice formé de sépales soudés aux deux-tiers de la hauteur est bon au point de vue botanique.

En ce qui concerne le tabac de Fusio (fig. 5), cette plante est grossièrement dessinée, les feuilles sont opposées et la fleur pourrait correspondre à n'importe quel schéma botanique élémentaire. Il faut connaître la présence d'une famille bourgeoise nommée Tabacchi pour accepter ce jeu de mots, du reste fréquent dans les armoiries parlantes.

L'épi de maïs est fort correctement rendu et les bractées papyracées ou membranées correspondent à la réalité (Moleno, fig. 7; Muggio, fig. 8).

7. Conclusions

Parlant des acquisitions locales de chaque civilisation dont l'assemblage donne à une civilisation mondiale l'aspect d'un habit d'arlequin, Lévi-Strauss écrit très justement: «Ces éléments sont moins importants que la façon dont chaque culture les groupe, les retient ou les exclut» (17).

L'Europe a mis très longtemps pour donner leurs lettres de bourgeoisie à ces éléments essentiels rapportés d'Amérique, ces plantes vivrières, médicinales et industrielles qui furent les vraies richesses, plus que l'or et l'argent. Introduites en Suisse à la fin du XVI^e siècle et au début du XVIII^e siècle, la pomme de terre, le tabac et le maïs entrent dans l'héraldique au XX^e siècle.

Une fois reconnue, légitimée, adoptée et légalisée, la pomme de terre a conquis l'agriculture d'Europe et les marchés intérieurs. Elle est devenue l'une des bases de l'alimentation du continent et de l'URSS. Elle ne put cependant prendre dans l'héraldique une place égale à celle du blé et de la vigne, les deux plantes classiques de l'*aire chrétienne*, selon la belle expression de Paul Valéry faisant allusion aux terres tempérées habitables régulièrement par les Européens. Une commune suisse, Mézières, a inscrit cette plante américaine dans ses armoiries. Serait-ce la fameuse exception de toute règle? Il serait intéressant de procéder à une enquête plus générale que celle de cette étude, limitée aux cantons francophones et italophones de la Confédération suisse.

Le maïs et le tabac cités par de Renesse (8) dans les armes de six familles européennes furent également dispersés dans le monde par l'Europe conquérante, tout comme les empires romains et arabes introduisirent sur les bords méditerranéens tant de plantes d'origine asiatique, vivrières ou ornementales. Ces plantes font partie du patrimoine européen. Elles ont embelli et facilité la vie des hommes. Qui pense

aujourd'hui que sans ces importations végétales auxquelles presque plus personne ne songe encore, l'Européen serait réduit à des aliments guère plus relevés que le chou et la rave, la pomme sauvage des Lacustres ou la bouillie de millet?

Conséquence menue de la découverte de l'Amérique et de quelques-unes de ses plantes, l'héraldique a fixé dans les armoiries de quelques communes l'image de trois végétaux dont le

développement non synchronisé a donné une face définitive à la civilisation européenne. Il n'a pas paru vain et pédant de fixer quelques aspects de cette imagerie officielle et stylisée dont la présence ne peut s'expliquer que par le recours à l'histoire politique et à celle de l'évolution des techniques agricoles à la suite de l'apparition de la pomme de terre, du maïs et du tabac, ces plantes américaines si totalement entrées dans les mœurs qu'en général on en a oublié l'origine.

BIBLIOGRAPHIE

I. *Annuaire et statistiques*

1. Annuaire des Nations Unies. 1967.
2. Annuaire statistique de la Suisse, publié par le Bureau fédéral de statistique. Berne 1967.
3. Recensement fédéral des entreprises. Septembre 1965. 1er volume. Agriculture. 5 fascicules cantonaux. Résultats principaux par cantons, districts et communes. Bureau fédéral de statistique. Berne 1967.

II. *Armoriaux*

4. Armoiries jurassiennes. Ouvrage édité par l'Imprimerie «Les fils de Paul Boechat» avec la collaboration de M. l'Abbé Daucourt, archiviste. Delémont. 1918.
5. Armorial valaisan / Walliser Wappenbuch. Orell Füssli. Zurich 1946.
6. Armorial des communes vaudoises. Ed. Spes. Lausanne MCMXXIII.
7. Cambin (Gastone). Armoriale dei comuni ticinesi. Lugano. 1953.
8. De Renesse (Théodore). Dictionnaire des figures héraldiques. Bruxelles. 1892-1902. 6 vol. + 1 vol tables.
9. De Vevey (Hubert). Armorial des communes et des districts du Canton de Fribourg. Orell Füssli. Zurich 1943.
10. Galbreath (D.L.). Armorial vaudois. Baugy-sur-Clarens. 1934.

III. *Ouvrages divers*

11. Arrêté des Magnifiques et Très Honorés Syndics et Conseil du 15 avril 1774. (Archives d'Etat de Genève).

12. Bertoni (Moises Santiago). Agenda y Mentor agrícola. 3a edicion encargada por el Congreso nacional. (Ley del 31 de Octubre 1924). Puerto Bertoni (Paraguay). Imprenta Ex Sylvis. 1926.
13. Bonnafous (Mathieu). Histoire naturelle, agricole et économique du maïs. Paris et Turin 1836.
14. Chevallaz (Georges-André). Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime. La terre – le blé – les champs. Thèse. Rouge et Cie. Lausanne. 1949.
15. D'Harcourt (G.) et Durivault (G.). Le blason. Collection «Que sais-je?» Presses universitaires de France. Paris 1965.
16. Guyot (A.L.). Origine des plantes cultivées. Collection «Que sais-je?» Presses universitaires de France. Paris 1942.
17. Lévi-Strauss (Claude). Race et Histoire. Unesco 1961. Nouvelle édition. 1967.
18. Mémoires et Observations recueillies par la Société Economique de Berne. Berne, chez la Société typographique, Années 1764, 1765 et 1766.
19. Mnisznych (Comte M.). Mémoire sur la culture des Pommes de terre et leur usage. (in N° 18/1764.)
20. Nordenskiöld (Erland). The american Indian as an inventor. The Journal of the Royal anthropological Institute of Great Britain and Ireland. London. T. LIX. 1929.
21. Rappard (William). Le facteur économique dans l'avènement de la démocratie moderne en Suisse. 1. L'agriculture à la fin de l'Ancien Régime. Georg et Cie éd. Genève 1912.
22. Rivet (Paul). Les origines de l'Homme américain. Collection «France for ever». L'Arbre. Montréal. 1943.
23. Sauer (Carl). Cultivated Plants of South and Central America. Handbook of South American Indians. Vol. VI. pp. 487-543, Bureau of American Ethnology. Bulletin 143. Washington. 1950.